

# Programme et inscription des **Mercredis Septembre 2022**

## ALSH 3/11 ans de Bubry - **du 07/09/2022 au 28/09/2022**

Nom et Prénom de / des enfant (s) :

Date de naissance :

---



---



---



---



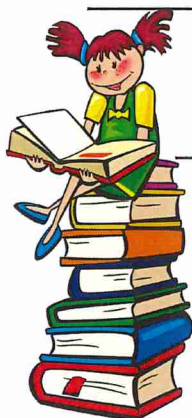
---



---

Nom et Prénom du responsable légal :

Numéro de téléphone en cas d'urgence :



**Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au :**

Pôle enfance jeunesse ou par mail à [animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

**Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée**

	Mercredi 07 septembre	Présence	Mercredi 14 septembre	Présence	Mercredi 21 septembre	Présence
Matin	Création de fruits et Aliments Fresque sur les fruits de saison		Prépare ta salade de fruits pour le goûter Jeux de piste (construit ton vélo)		Prépare ton repas du midi Fabrication de pommier	
Repas	<b>Cantine</b>		<b>Cantine</b>		<b>Cantine</b>	
Après-midi	Jeux de l'horloge Jeux au parc Caudan		Échange autour de Vidéo de sensibilisation aux danger de la route		Jeux sportifs Volcan et éruption	
	Mercredi 28 septembre	Présence				
Matin	Médiathèque Fabrication d'un memory					
Repas	<b>Cantine</b>					
Après-midi	Nature morte Salade de fruits					

Date :

Signature :



**Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction de la météo et des divers aléas rencontrés.**

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h30.

Les activités commencent à 9h30 ( merci de ne pas arriver après cette heure , cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

### Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2021
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : [www.bubry.fr](http://www.bubry.fr)

**Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.**

Pour nous contacter : 02.97.27.58.02 / 06.70.27.23.41

[animation.bubry@gmail.com](mailto:animation.bubry@gmail.com)

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

